



# Le Mini Coquelicot

Lettre mensuelle d'information de la section syndicale CGT Axway



DECEMBRE 2014

## Contrat unique : maintenant les privilégiés c'est vous !

Une intense campagne médiatique ressort une vieille idée maintes fois reléguée aux oubliettes. Avancé puis retiré sous plusieurs gouvernements précédents (on se souviendra du CPE du gouvernement Villepin retiré sous la pression de la rue), c'est au tour de Manuel Valls de déclarer au sujet du contrat unique, "l'idée intéressante". Jamais à court d'idées dans la course au moins-disant social, le Premier ministre cite Jean Tirole, récipiendaire du prix de la banque de Suède en mémoire d'Alfred Nobel (abusivement appelé prix Nobel). Ce dernier faisait la promotion du contrat unique sous prétexte que le "la protection excessive des CDI, se traduit par la précarisation de tous les autres (sic)". De tels propos sont relayés par un chiffre tout aussi choc : au premier trimestre 2014, 84% des embauches sont en CDD. De telles attaques sont pourtant battues en brèche par l'analyse. Selon une étude de la DARES, le nombre de CDI est resté stable à 87% entre 2000 et 2013 ; le nombre élevé d'embauches en CDD s'explique selon cette même instance par "une très forte progression des contrats de très courte durée".

L'analyse des économistes ultralibéraux fait aussi volontairement l'impasse sur un point pourtant capital. Depuis l'après-guerre, la part des salaires dans la valeur ajoutée a globalement diminuée au profit -entre autre- de la rémunération du capital !

Le contrat unique est donc une nouvelle pierre dans le jardin des salariés incités à s'opposer les uns aux autres : **après le public contre le privé, les chômeurs contre les actifs, voici venu les CDI contre les précaires !**

### A quoi ressemblerait un tel contrat ?

Si les contours de ce type de contrat ne sont pas bien définis, des propositions s'étaient déjà fait entendre sur le sujet lors de tentative d'instauration d'un tel dispositif.



Vos élus et représentants syndicaux CGT vous souhaitent un très

JOYEUX NOEL



Le contrat remplacerait tout ou partie des contrats existants (contrats aidés, CDD, CDI) ; il serait à durée indéfinie ou attaché à l'accomplissement d'une mission (souvenons-nous de la tentative du Syntec, il y a quelques années, pour imposer le contrat de mission aux informaticiens). L'un des axes étant de remplacer le licenciement jugé anxiogène pour les entreprises par une "taxe au licenciement". Cette taxe exonèrerait l'employeur de justifier le licenciement, et de faire des propositions de reclassement en cas de licenciement économique.

### Et chez Axway ?

Si la direction d'Axway se targue d'avoir un faible nombre de recours au CDD -ce qui est exact. Elle semble s'être débarrassée de son anxiété que représente le licenciement. Dans son rapport sur le bilan social 2013 (disponible sur Jive), les élus de l'Inter-syndicale pointaient du doigt un nombre de départs jamais constaté -79- dont 8 licenciements et **13 ruptures conventionnelles**. Ces chiffres, les plus hauts jamais mesurés chez nous, ont coïncidé avec une baisse inédite des effectifs en France alors que l'effectif mondial augmentait. Pendant ce temps, les dividendes, eux, augmentent bon train : 7,1 Millions d'euros en 2013 soit environ 2 Millions de plus que l'année passée.

**En somme pour mieux embaucher, il faudrait d'abord virer !**

Les esprits les plus imaginatifs assortissent même ce contrat de droits progressifs, le salarié ne sortant de sa précarité qu'au fur et à mesure que son ancienneté progresse....s'il n'est pas licencié avant.

Interrogé récemment sur l'antenne d'Europe 1, Thierry Lepaon réaffirmait son opposition et celle de la CGT à l'idée du contrat unique qui ne pourrait que produire un "affaiblissement du CDI et un accroissement de la précarité".

Le patronat, aidé par les gouvernements successifs, n'est jamais à court de diversions pour occulter le débat public sur la vraie question : celle de la répartition des richesses produites par les salariés dans leurs entreprises. Avec la CGT, portons le débat là où il doit avoir lieu !

Retrouvez cet article sur <http://axway.reference-syndicale.fr/> enrichi de liens et de vidéos.

Le Mini Coquelicot Section syndicale CGT d'Axway, 26 rue des Pavillons 92807 Puteaux cedex  
Tel : 06.83.49.92.24 / 01.47.17.27.64

[lacgt.axway@free.fr](mailto:lacgt.axway@free.fr) / <http://axway.reference-syndicale.fr/>



Selon le Forum économique mondial sur l'égalité femmes-hommes, la France est classée **126<sup>ème</sup>** sur 131 concernant l'égalité salariale !

Les « facteurs sociologiques » très souvent avancés par les entreprises pour justifier la différence de traitement entre les femmes et les hommes ont encore de beaux jours devant eux ; malgré 5 lois successives, les femmes touchent en moyenne 20% de salaire en moins que les hommes.

## Le bien-être au travail commence dans les transports !

Alors que deux Franciliens sur trois considèrent les transports en commun comme une source de fatigue pouvant altérer leur efficacité au travail, rares sont les entreprises qui mettent en place des solutions. Le cabinet Technologia étudie depuis 2010, à travers des enquêtes, les relations entre travail, mobilité et bien-être des salariés. La dernière étude, « Stress et transports », publiée en septembre 2013, met en avant le manque d'implication des entreprises.

### Des salariés fatigués par leurs trajets

Pour un peu moins d'un tiers des actifs (28 %), les conditions de transport sont une source de fatigue, d'usure ou d'altération de la santé. Et ils sont une même proportion à considérer que leur temps de trajet à un impact négatif sur leur travail. **Cette perception de fatigue et d'usure causée par les transports augmente sensiblement en Ile de France où elle concerne près de la moitié des actifs (46%).**

### 1h30 dans les transports en commun

Sans surprise, la voiture individuelle est le premier mode de transport des français (75 %). **Sauf en Ile de France où 60% des déplacements se font en transports en commun**, même si 20% des actifs sont contraints de cumuler voiture et transports. L'étude révèle que si les français mettent une demi-heure en moyenne pour aller travailler, les franciliens passent en moyenne 1h30 dans les transports en commun.

### La passivité des entreprises françaises

Face à la question des transports et aux difficultés que rencontrent les salariés, les entreprises s'engagent encore relativement peu pour leur venir en aide. Seulement 43 % des entreprises se préoccupent des conditions de déplacement de leurs salariés et encore très peu mettent en place de réelles solutions de mobilité. En cas de déménagement, les conditions de transport ne sont toujours pas un sujet de dialogue social. Pourtant, lorsque c'est le cas et que la question des transports a été prise en compte dans le déménagement, le temps de trajet a baissé pour 26% des salariés. A l'inverse, lorsque la question n'a pas été posée, 18% des actifs ont vu leur temps de trajet augmenter.

Source : MementoCE

## Le Medef s'attaque maintenant aux institutions représentatives du personnel

**Pierre Gattaz est vraiment l'homme par qui le dialogue social va faire de grands bonds... en arrière.**

Le Medef, toujours à la pointe du progrès social, souhaite aujourd'hui s'attaquer à la représentation du personnel dans les entreprises. Il propose de créer pour les entreprises de 50 salariés et plus une « *instance unique appelée Conseil d'entreprise* », laquelle fusionnerait toutes les IRP : CE, DP, CHSCT et, pourquoi pas, les syndicats ! Dans un premier



cas, si des élus de ce conseil ont été désignés délégués syndicaux, seuls ces salariés seraient habilités à signer des accords. Et un accord serait considéré valable s'il a été signé par un ou plusieurs syndicats ayant recueilli au moins 30% des suffrages exprimés aux dernières élections professionnelles (actuellement, c'est 10%). Dans un second cas, si aucun représentant élu au conseil d'entreprise n'a été désigné délégué syndical, la négociation et la signature d'accords sont alors menées avec les membres élus titulaires au conseil. Pour les entreprises de moins de 50 salariés, le Medef propose tout simplement de réduire la représentation des salariés : un référendum serait organisé par l'employeur tous les 4 ans, afin de savoir si les salariés veulent élire ou pas un conseil d'entreprise ! Ces provocations patronales n'étonnent plus car faisant partie des vieilles revendications revanchardes du Medef. Mais après tout, pourquoi en serait-il autrement, dans la mesure où le gouvernement lui-même précède les vœux de Mr Gattaz ? Le premier ministre confirme suivre les souhaits du Medef et le ministre du travail lui emboîte le pas. Une démarche grave qui sous-tend que la démocratie et le droit de tout salarié à être représenté nuiraient à l'emploi et qui, si elle aboutissait, isolerait davantage encore les salariés. Le gouvernement, qui a appelé les partenaires sociaux à négocier sur ce thème, a annoncé que faute d'accord, il légiférerait. En somme, c'est : « ou les syndicats acceptent, ou les syndicats disent oui » !



Retrouvez [La CGT Axway](#) sur JIVE